

Bienvenue à l'IUFM (Institut Universitaire de Formatage des Maîtres)

Bulletin de rentrée du syndicat CNT Education 34 spécial IUFM

L'Education, comme d'autres secteurs est aujourd'hui touchée de plein fouet par les mesures liberticides et inégalitaires du gouvernement. Nous sommes actuellement attaqués sur tous les fronts : suppression de postes, renforcement de la hiérarchie, criminalisation des sans-papiers et des gens qui les soutiennent, fichage généralisé des élèves (Base-élèves, Sconet, biométrie, droits syndicaux, etc.

Il nous faut réagir massivement en leur opposant la loi du nombre, et rejoindre tous les mouvements sociaux ! Le gouvernement est organisé et cohérent (avec lui-même), soyons le aussi !

Ce bulletin commence par une description peu flatteuse du fonctionnement des IUFM actuels. Ceux-ci sont destinés à disparaître, avec une durée de formation à l'université encore plus ténue (3 mois !). Cependant, la défense de la structure ne peut se passer d'une critique, toujours d'actualité, des modalités de la formation. Ensuite, nous évoquerons quelques unes des "réformes" qui nous attendent cette année...

Le tri

En première année, la finalité est clairement affichée : être devant les autres. Logique de concours oblige, l'année se terminera avec 2 catégories : reçus et recalés. Au vu des modalités de recrutement, un bon enseignant est celui ou celle qui se pliera au mieux aux attentes des examinateurs (maîtres-formateurs ou profs issus de l'IUFM, inspecteurs, "conseillers" pédagogiques). Qui de mieux pour donner la recette de la réussite que les cuistots qui l'ont rédigée ? L'IUFM, à la fois formateur et évaluateur...

Avec l'accent clairement mis sur les connaissances théoriques (contenus hyper-pointus, notamment pour les profs, programmes à connaître "par coeur", théories fumeuses de l'éducation...), on peut dresser le profil de l'enseignant modèle : sait lire, ingurgiter et régurgiter sans faute d'orthographe, maîtriser les exos-types, faire preuve de capacité à montrer qu'il "réfléchit". Quid du regard sur l'enfant, des conceptions éducatives, de la connaissance du milieu dans lequel vous "officierez" ? Vous serez jugés en quelques minutes par l'oeil bienveillant du jury sus-décrié.

La (con)formation

Oh, bonheur, vous avez passé le test précédent et appartenez avec joie à la classe des fonctionnaires d'état. Cela vous donne le droit d'obéir aux injonctions ministérielles, relayées par l'inspection. Au programme : cours magistraux transmissifs, cours "clé en main" pour permettre une bonne application sans trop de réflexion, grands-messes avec des "spécialistes".

Quant aux finalités de l'éducation, les aspects du métier autres que le "face à face" avec les élèves (travail avec tous les membres de la communauté

éducative, analyse de pratiques,...), n'y pensez pas !

Les pédagogies dites alternatives sont parfois évoquées mais avec la précision "pas le jour de l'inspection, hein?"

Aucun mot sur base-élèves et sconet, les fichiers informatiques centralisés dans lesquels vous devrez rentrer des infos concernant vos élèves. Pourtant, ces données seront consultables par les services de police via le maire ! En conclusion, ne réfléchissez surtout pas, cela pourrait nuire à votre titularisation !

Quelle éducation pour quelle société ?

S'il y a bien une chose sur laquelle nous sommes d'accord avec l'état, c'est que l'éducation d'aujourd'hui fera la société de demain. Notre ministre affirme d'ailleurs croire à "l'école de la transmission, de la verticalité". Nous souhaitons au contraire une société horizontale et égalitaire.

C'est en étant confronté à des apprentissages contextualisés (et non sortis du chapeau par le maître tout-puissant), vécus (et non subis) que l'élève pourra s'approprier une culture émancipatrice, réel objectif de l'éducation, qu'elle soit à l'école, à la maison ou ailleurs.

Pour être acteur de sa vie plus tard, dans une société où cela est possible, un enfant doit l'être dès aujourd'hui, grâce à un environnement (enseignant inclus) qui joue un rôle de catalyseur et de garant d'une sécurité affective, pédagogique et physique. Il doit aussi être libre, et pour cela certaines conditions doivent être réunies : la liberté des autres, l'autonomie, l'initiative, la culture commune...

Construisons donc des classes sans classement, où la coopération et l'entraide sont les valeurs communes autour de fonctionnements choisis par tous.

Second degré : passage aux 21 heures pour tous : mode d'emploi

Ajoutons encore que les 11 200 suppressions de postes de cette rentrée correspondent à la disparition de 8500 ETP (équivalents de temps plein). Sur ces 8500 postes disparus, 5000 ont été transformés en heures supplémentaires. Un des objectifs du gouvernement est d'augmenter le temps de service des enseignants du second degré à 21 heures. Tout d'abord en utilisant l'argument du « travailler plus pour gagner plus », il sera ensuite facile de les imposer comme faisant partie du temps de travail une fois que leur emploi sera généralisé. De nombreux témoignages de pression aux heures supplémentaires arrivent déjà...

Premier degré : service minimum et droit de grève

Cerise sur le gâteau, le service minimum remet en cause le droit de grève et permet à l'État de se décharger de son obligation de remplacement en cas d'arrêt maladie ou formation ! La loi exige également que les grévistes se déclarent désormais 48 heures à l'avance et oblige les mairies à substituer aux enseignants absents des personnels

municipaux... pour les grèves comme pour les autres absences... Dans cette logique, les agents municipaux devraient aussi remplacer à terme les conducteurs de RER ou les postiers. Espérons seulement que leur salaire soit à la hauteur de leur incroyable polyvalence !

Biométrie à l'école !

Dans un grand nombre de collèges du département, le conseil général a installé des bornes biométriques (reconnaissance du contour de la main) pour la passage des élèves à la cantine. Les logiciels de gestion peuvent être reliés à celui des absences... Nous refusons ce nouvel outil de fichage et d'atteinte à l'intégrité des individus. Notre syndicat participe aux collectifs de lutte mis en place.

Chasse aux sans-papiers

Cette année comme les précédentes, les personnes en situation irrégulière, dont les parents d'élèves, seront expulsés. Seule la réaction collective peut l'empêcher, comme cela a été le cas dans de nombreux établissements scolaires l'an dernier. Nous participons activement à la coordination des comités de soutien aux sans-papiers.

Quels moyens pour lutter ?

D'une manière générale, s'organiser collectivement pour réagir face à des mesures inacceptables. Pour ce faire, le syndicat est un outil pertinent. N'hésitez pas à nous contacter !

Dans le premier degré : venir s'informer lors des demi-journées d'information syndicale, échanger et élaborer des positions communes en conseil d'école, refuser l'application des nouveaux programmes et des évaluations nationales, refuser la mise en place des 60 heures.

Dans le second degré : échanger et élaborer des positions d'équipe en utilisant les heures d'information syndicales, refuser les heures supplémentaires (les accepter, c'est cautionner les suppressions de postes), refuser de mettre la note de vie scolaire, refuser l'emploi de précaires, se battre pour la titularisation des contractuels et la contractualisation des vacataires !

La CNT-FTE c'est quoi ?

Pour le syndicat de service (affectations, mutations, petits arrangements persos) allez voir ailleurs. Pour lutter et construire, sans hiérarchie et sans permanents rémunérés par l'état, avec des mandats révocables décidés par tous et pour tous, rejoignez nous ! Nous agissons contre la précarité, la hiérarchie, la répression, la privatisation et pour la liberté pédagogique et syndicale, la gestion collective des établissements, l'émancipation des individus...

La CNT-FTE syndique tous les personnels de la communauté éducative, sans corporatisme : lycéens, étudiants, enseignants, personnel technique... Nous faisons partie de la CNT, confédération anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire, qui syndique l'ensemble des travailleurs, à l'exclusion des forces répressives.



education34@cnt-f.org / 20 rue Terral, 34000 Montpellier / 06.78.88.82.37

Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !